

, le 2011

Madame le Parlementaire, Monsieur le Parlementaire,

En tant qu'électeur et qu'ami des animaux, j'ai été profondément choqué par votre position lors du vote, le 8 septembre 2010, de la directive européenne relative à la « protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ».

En effet, vous avez refusé d'apporter des amendements destinés à améliorer le sort des animaux tel qu'il est défini par cette loi européenne.

Par votre vote, vous avez cautionné une directive selon laquelle :

- un animal qui a déjà subi une expérience provoquant une douleur ou une angoisse intense pourra être réutilisé (sont assimilées à ce type d'expérience dite sévère des procédures telles l'ouverture de la cage thoracique sans anesthésie, la nage forcée jusqu'à épuisement et mort,...) ;
- il est permis, moyennant dérogation, d'expérimenter sur des chiens et chats du tout-venant, c'est-à-dire errants, volés, abandonnés ou vendus par leur propriétaire,... ;
- des expériences peuvent être réalisées sur des espèces menacées et en voie d'extinction ;
- il est permis de répéter des expériences identiques puisque le partage des données obtenues sur animaux n'est toujours pas obligatoire...

Certains parlementaires ont justifié leur précipitation à voter ce texte par le souci qu'ils ont des malades en attente de traitement dans nos hôpitaux ; cela ne me convainc pas. Indépendamment des illusions avancées que promet depuis fort longtemps l'expérimentation animale, je vous rappelle que la directive en question concerne les traitements faits aux animaux d'expérience et non les traitements administrés aux malades !

Je vous prie d'agréer, Madame le Parlementaire, Monsieur le Parlementaire, l'expression de ma profonde déception.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :